



Le Falga



Bulletin Municipal 2015

N°21 - Juin 2016

ÉDITORIAL



Notre monde connaît des violences, des actes meurtriers délibérés dont la cible est imprévisible, nul n'est à l'abri.

Notre planète souffre au plus profond de sa sur-population, de sa sur-exploitation. L'impact écologique des activités humaines est de plus en plus préoccupant.

Rien à faire, à notre niveau, contre le terrorisme mais il est encore temps de sauver ce bien, terre, qui nous a été confié.

Ainsi, notre territoire lauréat d'un grand et noble projet celui du territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » doit participer avec enthousiasme aux diverses actions mises en place afin de tendre vers ce but. C'est ce à quoi nous nous engageons, pour nos enfants et les générations futures.

Bien à vous.

Isabelle COUTUREAU et son conseil municipal

J-L. Bosc, A-M. Granzotto, S. Bonneau, P. Bugarel, A. Cérène, N. Gay, I. Jacquemet, E. Martignoles, J. Montagné, S. Prêteux.

ÉTAT CIVIL

Naissances : Clément ROCHE le 28 décembre 2015. **Bienvenue** au Falga au petit bonhomme de Noël et toutes nos félicitations à ses parents.

Décès : Maurice VIDAL le 23 décembre 2015. Arrivé, gendre à « En Rouger », Maurice nous laisse l'image d'un homme de la campagne besogneux, discret, sans histoires, attachant.

Bienvenue au Falga à Laetitia MOULET et Mathias BANQUET.

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU FALGA

Rétrospective 2015

- 1 - Marché de Printemps 8 mai 2015
- 2 - Orchestre de Chambre de Toulouse 30 mai 2015
- 3&4 - Fête de la St Jean et Chœur d'hommes « Brugeria » 26 juin 2015
- 5 - Marchés d'été de juillet et Août 2015
- 6 - Repas de fin de marchés 31 août 2015
- 7 - Quintet de cuivre « Vitrail » 10 octobre 2015
- 8&9 - Fête locale 23/24/25 octobre 2015
- 10 - Téléthon 5 décembre 2015
- 11 - Marché de Noël 12 décembre 2015

Un grand merci au Comité des Fêtes, à son président, Albert Granzotto, et tous les membres actifs qui agissent, pour leur village, fidèles à des valeurs communes telles que la générosité, la convivialité, le dévouement désintéressé afin de bien vivre ensemble au Falga. Ils méritent toute notre reconnaissance.



Comité de rédaction du bulletin municipal : Isabelle Coutureau, Nadine Gay et Sylvain Bonneau

Comité de lecture : Nadine Gay, Sylvain Bonneau et Jean-Louis Bosc

Crédit photographique : mairie Le Falga

Impression : PN Développement - 13, rue Victor Hugo - 31250 Revel - 05 62 71 31 61

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU FALGA



Ateliers créatifs enfants

A chaque période de vacances scolaires, les enfants sont pris, gratuitement, en charge par la mairie pour des ateliers divers mais toujours dans le cadre de l'environnement, sa découverte et sa préservation, tant le monde animal que celui de la faune et de la flore en passant par la sensibilisation à la question des déchets. Nous espérons qu'en apprenant à nos enfants à connaître et respecter la Nature, ils l'aimeront et auront envie de la protéger.



12 - Un nichoir « chouette »

13 - Plantes tinctoriales à Angolaine

14 - Visite du Jardin des Martels

15 - Chasse aux œufs de Pâques

Ateliers de Peinture sur bois

16 - 21 mai 2015 et 25 juin 2015



BIEN VIVRE ENSEMBLE AU FALGA

Rencontres autour de la musique

La sollicitation des instances culturelles du Département qui travaillent à la vulgarisation de la culture afin qu'elle s'exprime partout et pour tous, nous a valu l'honneur de recevoir l'Orchestre de Chambre de Toulouse, le 30 mai 2015, sous la direction de Gilles COLLIARD dans notre chère église à l'acoustique parfaite. Église pleine.

De plus, toujours à l'église, nous avons eu la joie de recevoir un autre cadeau musical de l'Ensemble de Cuivres « Vitrail », le 11 octobre 2016, au sein duquel joue notre ami et conseiller municipal Eric Martignolles. Merci encore pour ce concert offert qui lui aussi a connu un beau succès.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Résultats des élections départementales du 22 et 29 mars 2015

Monsieur Gilbert Hébrard, élu conseiller départemental. Sur rendez-vous à la mairie de Revel.

Madame Doumenc, élue conseillère départementale.

Ils ont été élus conseillers départementaux sur le nouveau canton qui regroupe l'ancien canton de Lanta, de Caraman, de Revel et Villefranche de Lauragais. Le canton porte le nom de la commune la plus peuplée, c'est-à-dire Revel.

Permanences à Caraman, Lanta, Revel et Villefranche de Lauragais.

Contacts : **05 34 33 32 54** ou **05 34 33 32 55**.

Résultats des élections Régionales du 6 et 13 juin 2015

Marielle GARONZI a été élue Conseillère Régionale, elle est aussi adjointe à la Mairie de Revel.

Elle siège à la commission Éducation, Jeunesse, Culture, Patrimoine et Langues catalane et occitane.

COUP DE VENT SUR LES ÉOLIENNES

Notre commune a été identifiée après une étude théorique menée par une société d'ingénierie dans le cadre d'un projet de parc éolien implanté sur des zones du Falga, de St Julia et de St Félix.

La préparation de l'avant-projet a permis de prendre connaissance des différents arguments techniques et financiers.

Après analyse et débat autour des avantages et inconvénients, le Conseil Municipal a unanimement rejeté cette sollicitation d'implantation.

L'intérêt de la commune est négligeable en rapport de l'impact sur notre environnement avec une dégradation du paysage par plusieurs machines visibles à des kilomètres et une productivité d'électricité ridicule revendue à l'Espagne. Aucune suite n'est donc donnée à ce projet.

Le Off-shore massif est la voie pour la production renouvelable de l'électricité mais moins lucrative pour les investisseurs...

ATPA

La commune a conventionné avec l'Association Toulousaine pour la Protection des Animaux (anciennement SPA) ce qui autorise les habitants de notre commune à avoir recours à ses services, à Toulouse.

Tél. **05 61 47 60 00**.

URBANISME

Les dossiers d'urbanisme sont disponibles en mairie ou sur le site Internet du ministère de l'écologie, de l'Aménagement et du Développement Durable (www.urbanisme.equipement.gouv.fr).

Rappel :

- Les vérandas, les abris de jardin, les piscines ..., quels que soient la surface et les matériaux utilisés, doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.
- Le remaniement de toiture est également soumis à déclaration préalable.

Le fait d'effectuer des travaux soumis à autorisation sans les avoir préalablement déclarés est constitutif d'une infraction pénale et peut faire l'objet de poursuites.

Visite de contrôle des permis déposés :

Suite aux dossiers de permis déposés en mairie, le géomètre du cadastre vient chaque année contrôler les travaux effectués. Pour cela, il est amené à se rendre sur le terrain et est autorisé par la Loi à contrôler la légalité des travaux en rentrant sur les propriétés.

Notre devise républicaine est composée de 3 éléments porteurs de valeur comme « l'égalité ». Les valeurs se portent et surtout se vivent. Il est naturel et équitable que chacun paie son dû et non les uns pour les autres, comme au travers de la Taxe d'Aménagement pour tous travaux neufs après prise en compte des demandes par la DDT.

ENVIRONNEMENT

Respect de l'environnement et des personnes

Interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux.

Tous les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement. Cette interdiction est justifiée par un objectif sanitaire.

Les déchets verts peuvent être valorisés sur place par compostage ou en déchetterie (Revel et Caraman).

Le bruit – Extraits de la réglementation des services de l'Etat

« Tout auteur de bruit pourra être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité ».

Il faut savoir également que le « droit » d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Tout contrevenant prend le risque de poursuites.

Achats groupés

L'achat groupé de Paniers de Légumes, de Bois et de Fuel présente l'intérêt d'un coût avantageux si nous nous regroupons dans la catégorie qui nous intéresse.

Merci de vous faire connaître à la mairie pour que des négociations soient engagées avec les différents prestataires.

Le dépôt de pain (Montégut) à la mairie le lundi matin est ouvert à tous après commande au secrétariat.

Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois

(27 communes : 1 de l'Aude, 13 de Haute-Garonne et 13 du Tarn).

Ses compétences :

L'Espace Pierre Paul Riquet, nouveau Centre de Loisirs a ouvert ses portes le 27 janvier 2016, à St Ferréol. Les enfants de nos écoles seront pris en charge par un bus à l'école du Vaux qui les amènera vers le Centre de Loisirs, le mercredi à 12h. Le retour est à la charge des familles.

Un nouveau panneau touristique de la Communauté de Communes a été réalisé et mis en place près de la halle.

Nous recyclerons l'ancien en le déplaçant pour tenir lieu de panneau d'affichage municipal supplémentaire.

La CCLRS a mis à disposition des communes une table de pique-nique et une poubelle, en bois. Elles ont été mises en place derrière la mairie, sur la petite bande enherbée.

La question de la mutualisation et du transfert de compétences, certaines obligatoires et d'autres optionnelles, des communes vers la Communauté de Communes, est au cœur des débats. Des décisions importantes sont à prendre, avec une incidence sur la fiscalité.

Syndicat à Vocation Unique

Les enfants du Falga, sauf dérogation, sont scolarisés dans les deux écoles du SIVU, Le Vaux (maternelle) et Mourvilles (élémentaire).

Le Préfet a proposé aux 7 communes adhérentes au SIVU, de fusionner avec le SIVOM de St Félix. Le SIVOM gère l'école de St Julia et les travaux de voirie de 8 communes.

La grande majorité des communes du SIVU (une seule abstention) a voté contre cette proposition, la raison essentielle étant la perte d'une autonomie, d'un service de proximité qui fonctionne très bien et la crainte de voir à court terme la création d'un méga Regroupement Pédagogique regroupant l'école de St Félix, celle de St Julia et celles du Vaux et Mourvilles-Hautes.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire

Un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable sur le périmètre syndical est en cours de réalisation afin de satisfaire les besoins futurs en eau potable et en sécuriser la distribution.

Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères

La loi de transition énergétique pour la croissance verte lance de façon officielle la transition nationale vers une économie circulaire et met en lumière l'importance de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs pour limiter les gaspillages et mieux gérer les déchets.

Ainsi, la démarche du SIPOM dans l'appel à projets « Territoires Zéro Déchets, Zéro Gaspillage » s'inscrit dans la logique du programme de prévention des déchets.

Les objectifs principaux sont de :

- réduire toutes les sources de gaspillage,
- redonner une seconde vie aux produits,
- recycler tout ce qui est recyclable.

La commune, en partenariat avec le SIPOM, mettra en place des actions incitatives afin d'aider à tendre vers cette performance.

2016, devrait voir la fin du ramassage des ordures ménagères en porte à porte sur notre commune qui est largement dotée de points de regroupement.

Ainsi, tous les habitants de la commune seront bénéficiaires d'un service unique.

Nous devons participer à notre échelle, aussi petite soit-elle, à la réduction d'émission de CO2 en limitant en l'occurrence les arrêts et redémarrages intempestifs des camions de ramassage des ordures ménagères.

TRAVAUX 2015

Les réalisations de 2015 ont été celles prévues et annoncées avec comme point d'orgue la réalisation de l'extension des locaux de la mairie et leur parfait achèvement. Le montant de ces travaux est de 96 000€, le montant des subventions de la Région et de l'État de 45 000€, le reste à charge de la commune est en autofinancement sans recours à l'emprunt, ni à la hausse de la fiscalité.

Nous fonctionnons et travaillons donc dans de meilleures conditions.



Tous les espaces sont fonctionnels, les ouvertures de la mairie et du Foyer Rural répondent aux

normes obligatoires d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et nous avons un local de rangement supplémentaire. Les enfants ont su s'approprier l'accueil qui leur est en grande partie dédié avec à portée de mains livres et coloriages qu'ils utilisent sur un vieux pupitre de l'école communale du Falga, remis à l'honneur lors d'un atelier de Peinture sur Bois.

Enfin, ces travaux ont été l'occasion de démolir les toits en chapeau de gendarme renversés, très disgracieux, pour dresser des fermes rappelant l'architecture de la halle donnant une harmonie à l'ensemble. Ils ont été réalisés avec le professionnalisme des hommes de l'art que sont les compagnons du devoir, les mêmes bâtisseurs de la charpente de la halle.

Croix de Pinsaguel

Cassée accidentellement, elle a été remplacée. Les travaux ont été pris en charge dans leur totalité par la compagnie d'assurance des responsables.

CAE : le Contrat Aidé par l'état a été reconduit pour 2016, notre agent polyvalent nous donnant entière satisfaction dans des tâches nombreuses et variées.

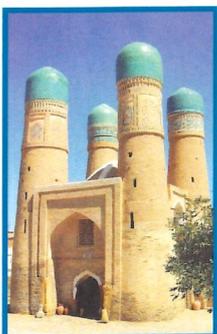
VOIRIE : l'enveloppe triennale pour la voirie a été absorbée par les travaux non prévus au « Pont des Vaches » en 2014.

Nous reprenons le programme en 2016.

Les travaux d'épaveuse, à l'automne 2015, ont concerné toutes les banquettes et talus de la commune.

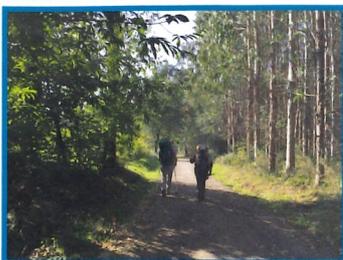


LES FALGATIENS VOYAGENT



L'Ouzbékistan 2000 ans D'HISTOIRE

Des splendeurs bleues et or de Samarcande à la ville sainte de Boukhara, en passant par Khiva, citadelle du désert, le patrimoine architectural de ce pays d'Asie Centrale est tout simplement exceptionnel. Irriguées par les eaux du « Toit du monde », ses oasis fertiles ont attiré, sur La Route de la Soie, voyageurs, conquérants et aventuriers dont les noms ont marqué l'histoire : Gengis Khan, Tamerlan... et deux modestes touristes falgatiens, M et P.Quiminal - Avril 2015.



St Jacques

« Ce qui sauve, c'est de faire un pas ». S. Prêteux

Tunisie

Vue de la Baie de Tunis du Café des Délices, chanté par Patrick Bruel.

I et J-R Coutureau



BUDGET ET FISCALITÉ COMMUNALE

Compte Administratif (résultat de l'exercice) 2015

Le taux des 4 taxes est stable depuis 2007 - Le taux d'endettement de la commune est de 0%

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2015	73 675	Recettes 2015	88 093
Dépenses 2015	70 772	Dépenses 2015	132 888
Excédent reporté (recettes)	120 978		

INFORMATIONS MUNICIPALES

Permanences de la mairie

Lundi 8h30-12h30 et 14h30-17h30

Vendredi 8h30-11h30 secrétariat des écoles (SIVU)

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le samedi matin.

Locations du Foyer Rural

(aux falgatiens uniquement pour la tranquillité des riverains)

60€ du 1^{er} mai au 31 septembre - 80€ du 1^{er} octobre au 30 avril

Il va de soi que lors de ces locations, la halle est à la disposition des familles.

Chèque de location à l'ordre du Trésor Public

Chèque de caution de 300€ à l'ordre du Trésor Public.

Attestation d'assurance et responsabilité civile.

La commune met gratuitement à la disposition de ses administrés 4 tables en bois, très stables et leurs tréteaux en fer ainsi que des bancs.

Personne à contacter pour la location du Foyer Rural : Sabine PRETEUX au 06 64 97 11 62.

Formalités

Délai nécessaire établissement d'un passeport : 3 semaines, les cartes d'identité : 1 mois.

Les passeports sont réalisés à Revel.

A savoir : la durée de validité de la CNI est passée pour les adultes de 10 à 15 ans et pour les moins de 18 ans elle reste valable 10 ans.

Santé

39 66, numéro à composer en dehors des horaires de votre médecin

De 20h à 8h du lundi au vendredi,

24h / 24 les fins de semaine et jours fériés.

Le 15 est réservé aux urgences vitales.

Pharmacie de garde : www.3237.fr

Recensement militaire

Dès vos 16 ans, et dans les 3 mois qui suivent, il faut vous inscrire à la journée défense et citoyenneté à la mairie. Vous devez vous munir du Livret de Famille, de la carte d'identité et d'une attestation de domicile récente (facture EDF, TÉLÉ COM...). Cette formalité est obligatoire et exigée pour tout examen scolaire et toute inscription au permis de conduire.